

PRESSES
UNIVERSITAIRES
DE FRANCE

Corinne Rostaing

La Relation carcérale

*Identités et rapports sociaux
dans les prisons de femmes*

023091678

30

La relation carcérale
Identités et rapports sociaux
dans les prisons de femmes

8.
D1-fon.
5914

Le Lien social

Collection dirigée
par Serge Paugam

Ban GL 2311418

CORINNE ROSTAING

*Maria, Odette
et toutes ces femmes
qui auraient tant
souhaité étudier.*

La relation carcérale

*Identités et rapports sociaux
dans les prisons de femmes*



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

DL-05 11 1997 4 1552

Collection dirigée
par Serge Faugeron

La relation
carcérale

Identités et rapports sociaux
dans les prisons de femmes



ISBN 2 13 048924 9

Dépôt légal — 1^{re} édition : 1997, octobre

© Presses Universitaires de France, 1997
108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris

*A Maria, Odette
et toutes ces femmes
qui auraient tant
souhaité étudier.*

Préface, par Dominique Schnapper, XI

Remerciements, XV

Abbreviations et langage de la prison, XVII

INTRODUCTION - LA PRISON DU POINT DE VUE SOCIOLOGIQUE

La constitution d'un objet d'étude, 4

Les relations sociales, 7

Le statut de mensurateur, 11

L'enquête, 16

Les contraintes d'une institution fermée, 18

À la limite de la compréhension éthique, 21

Un milieu pénitentiaire, 22

Première partie

Les mutations de l'univers carcéral

I. DE LA PRISON POUR PEINE À LA PRISON ACTUELLE

29

L'idée de correction, 32

La critique des supplées, 33

Les réflexions rétrospectives, 34

La dénormalisation de la peine, 36

La recherche de la « bonne peine », 37

La jeunesse, 40

Les prisons de jeunesse, 41

La « crise pénitentiaire », 44

La normalisation du cadre de vie, 44

La dualisation des peines, 49

11-05 11 1933 41552
A. M. A. O. O. O. O.
et tunc et tunc et
tunc tunc tunc
tunc tunc tunc



11-05 11 1933
A. M. A. O. O. O.
et tunc et tunc et
tunc tunc tunc
tunc tunc tunc

Préface, par Dominique Schnapper, XI

Remerciements, XV

Abréviations et langage de la prison, XVII

INTRODUCTION - LA PRISON DU POINT DE VUE SOCIOLOGIQUE 1

La constitution d'un objet d'études, 4

Les relations sociales, 7

Les marges de manœuvre, 11

L'enquête, 16

Les contraintes d'une institution fermée, 18

A la limite de la compromission éthique, 21

Un milieu polémique, 22

Première partie

Les mutations de l'univers carcéral

1. DE LA PRISON POUR PEINE A LA PRISON ACTUELLE 29

L'idée de correction, 32

La critique des supplices, 33

Les réformes révolutionnaires, 34

La rationalisation de la peine, 36

La recherche de la « bonne peine », 37

La fermeture, 40

Les prisons de femmes, 41

La « crise pénitentiaire », 44

La normalisation du cadre de vie, 44

La dualisation des peines, 49

2. LES ÉTAPES DE LA RECHERCHE

55

Les premières études sociologiques, 56

La culture carcérale, 56

Les prisons de femmes, 60

Les relations entre détenus et personnels, 63

L'institution totale, 65

« Surveiller et punir », 65

La revendication humanitaire, 70

Le féminisme et les prisons, 71

Les études spécialisées, 73

L'analyse du processus pénal, 74

Les recherches sur la vie carcérale, 75

Deuxième partie

Les cadres de l'expérience carcérale

3. DU JUSTICIABLE AU CONDAMNÉ : LE PROCESSUS PÉNAL

83

L'analyse du processus pénal, 84

L'arrestation, 86

L'instruction, 87

Le jugement, 88

Un processus socialement sélectif, 90

Des infractions et des peines, 94

L'évolution des condamnations, 94

Des peines de plus en plus longues, 96

La place des femmes, 99

La sous-représentation statistique, 99

Les explications, 101

4. LA GESTION DE L'ENFERMEMENT

107

Les règles du jeu, 109

Une institution totale ?, 109

Droit et non-droit, 111

Un système de privilèges, 114

La sanction, 115

Les occupations, 117

Le travail, 117

Les formations, 118

Les activités, 120

- Les contraintes de la vie carcérale, 123
 - Le temps*, 125
 - L'espace*, 126
 - Une vie artificielle*, 129
 - La « déresponsabilisation »*, 133
- Des conditions spécifiques pour les femmes ?, 138
 - Des spécificités structurelles*, 138
 - Des enfants en prison*, 140

Troisième partie

La dynamique des relations

- 5. LES RAPPORTS A LA PRISON 147
 - Le rapport des détenues à leur condition, 148
 - Le refus*, 155
 - La participation*, 156
 - Quelques facteurs explicatifs*, 159
 - Le rapport des surveillantes à leur métier, 162
 - Les contraintes*, 166
 - La logique statutaire*, 172
 - La logique missionnaire*, 174
 - Éléments explicatifs*, 178
 - Les tiers, 181
 - L'hétérogénéité des statuts*, 182
 - Les représentants de l'autorité*, 183
 - Les personnels sociaux*, 185
- 6. LES RELATIONS ENTRE DÉTENUES ET PERSONNELS 193
 - Des relations complexes, 194
 - De l'opposition à l'interdépendance*, 194
 - L'intervention des tiers*, 199
 - Quatre formes de relation*, 202
 - La relation « normée », 206
 - Mettre à distance*, 206
 - Valoriser la distance*, 209
 - Se protéger*, 212
 - La relation « négociée », 214
 - Calmer le jeu*, 214
 - Parlementer*, 217
 - Donnant-donnant*, 222

La relation « conflictuelle », 227

Gérer les tensions, 228

Arbitrer les conflits, 230

L'évitement, 232

La relation « personnalisée », 235

S'entendre, 235

Une possible amitié ?, 238

Une relation niée, 241

7. RETROUVER SA DIGNITÉ

245

Les identités « incarcérées », 247

L'être humain, 247

Négocier le statut de victime, 248 — Dénoncer le système carcéral, 250

— La provocation, 255 — La haine intériorisée, 257

La personne digne, 260

Jouer la docilité, 261 — Le parti de la distinction, 264

Les identités « décarcérées », 266

Être une femme comme les autres, 266

« Ne pas se laisser aller », 266 — Le droit à l'esthétique, 269

« *Être la femme de* », 273

La bataille autour du nom, 273 — La relation amoureuse dénaturée, 274

La valorisation par l'enfant, 277

Le statut suprême, 278 — Le rejet des infanticides, 280 — Être incarcérée avec son enfant, 282

Être une femme active, 284

Femme d'intérieur, 284 — Travailleuse, 286 — Étudiante, 288

CONCLUSION

291

Annexes, 311

Monographie des prisons étudiées, 311 — Caractéristiques des interviewés, 317 — Les personnels selon leur sexe, 323

Bibliographie, 325

PRÉFACE

Les prisons se sont récemment ouvertes aux chercheurs et c'est là un indice de démocratisation qu'il faut apprécier. Les sociologues pourront désormais consacrer des recherches aux acteurs et à l'expérience carcérale ; ils pourront renouer, à partir de leur enquête, avec la réflexion des fondateurs de la sociologie sur le sens de la prison dans une société démocratique. La prison n'est pas le camp de concentration, destiné à déshumaniser l'homme, mais peut-elle être démocratique ? Comment peut-elle respecter la valeur essentielle qui fonde l'ordre social et politique légitime, la dignité de tous les individus, quand elle les prive de liberté et les place dans un système contraignant ? Ce n'est pas un hasard si les Révolutionnaires ont pensé et voulu une réforme des peines et institué la prison qui représentait alors l'espoir d'une société qui respecterait tous les individus. Ils voulaient remplacer ces marques infamantes qu'étaient la marque au fer rouge ou l'exposition au pilori par une peine destinée à « régénérer » — le mot de l'époque — le condamné. Mais ce n'est pas un des paradoxes les moins tragiques de l'histoire qu'en « inventant la liberté » ils aient, finalement, inventé la prison.

Les prisons offrent un autre champ à la réflexion sociologique. Comment les hommes et les femmes réagissent-ils, lorsqu'ils sont soumis à une condition extrême ? Comment se constitue un milieu social particulier, avec ses normes, ses conflits et ses relations, lorsque tous ses membres sont soumis à un système contraignant — faut-il l'appeler totalitaire ? Comment faut-il entendre Primo Levi : « Nous sommes des esclaves, certes, privés de tout droit, en butte à toutes les humiliations, voués à une mort presque certaine, mais il nous reste encore une ressource et nous devons la défendre avec acharnement parce que c'est la dernière ; refuser notre consentement » ? Encore une fois, la prison n'est pas le camp de la mort. Mais quel sens y prend le « refus » ?

Dans ce grand chantier récemment investi par les chercheurs, les premières enquêtes sont passionnantes. Le lecteur va découvrir celle de Corinne Rostaing. Jeune enseignante à l'Université de Lyon où elle n'a jamais cessé d'assurer son enseignement, elle a mené seule, sans l'aide d'aucune institution de recherche, une enquête difficile, longue, patiente et rigoureuse dans trois établissements pénitentiaires. Sans bénéficier de recommandation particulière, elle a travaillé avec une apparente facilité. Il s'agit pourtant d'un milieu où la tension et la violence, plus ou moins bien refoulées — elles sont mieux refoulées dans les prisons de femmes —, rendent les relations exceptionnellement difficiles. La recherche y est éprouvante et on peut admirer que la sympathie qu'elle inspirait lui ait permis d'y être non seulement admise, mais véritablement acceptée, comme le démontre la qualité des observations et des entretiens qu'elle a recueillis. Elle nous en parle avec cette émotion contenue, qui me paraît la marque du véritable sociologue, celui qui ne renonce pas à l'entreprise de connaissance rationnelle, mais, en même temps, ne prétend pas à une impossible et inutile indifférence.

Après ces trois années de présence intense dans le milieu carcéral, l'indispensable prise de distance à l'égard du très abondant matériel recueilli exigeait un effort tout particulier. Là encore, Corinne Rostaing a fait preuve d'une remarquable maîtrise puisque, après la compréhensible réticence du premier moment, elle a su remplacer l'évocation des personnes, avec lesquelles elle avait passé de longues heures, par une analyse de cas, de situations et de relations abstraites. Elle a élaboré une typologie éclairante des relations entre détenues, gardiennes et personnels, qui n'est pas une classification des personnes mais une analyse des relations qui s'établissent entre elles. Cette « utopie », comme dit Weber, nous donne la clé pour comprendre les relations concrètes dont elle nous décrit ensuite les nuances avec minutie et sensibilité.

On peut comprendre les attitudes des détenues selon que leurs comportements réels sont plus proches de la participation ou du refus. Les détenues, qui se conforment plus ou moins étroitement à la première logique, acceptent la sanction qu'elles jugent normale. En conséquence, elles participent aux activités de la prison, en essayant de tirer le meilleur parti possible de leur temps d'incarcération. Les autres, qui se conforment plus ou moins étroitement à la seconde logique, n'admettent pas le bien-fondé de leur condamnation et refusent toute participation à la vie carcérale. En ce qui concerne les gardiennes, les unes se conforment à la logique purement professionnelle de leur métier — attitude qualifiée de statutaire —, les autres, à une logique de vocation ou de mission et s'efforcent de garder des relations personnelles avec les détenues. Le croisement de ces deux attitudes permet de construire quatre types de relation entre détenues, gardiennes et personnels : « normée », « négociée », « conflictuelle ».

tuelle » et « personnalisée ». Les mêmes personnes peuvent adopter une attitude différente au cours du temps, et les comportements réels et les relations sont susceptibles d'évoluer. La typologie ne classe pas les individus, elle donne, ce qui est sa raison d'être, un instrument d'intelligibilité.

Cette analyse rigoureuse n'empêche pas Corinne Rostaing de nous évoquer le monde carcéral. Comme elle, après l'avoir lue, nous continuerons à entendre le bruit des clés et des portes qu'on referme après chaque passage et le discours de ces femmes qui retrouvent leur dignité en évitant d'avaler les « fioles » – les tranquilisants par lesquels on établit le calme. Écoutez l'une d'entre elles : « J'ai pris des fioles pendant cinq ans. Je ne pouvais plus marcher, je marchais comme un robot, j'ai arrêté depuis trois ans. C'est une question de volonté. Je ne veux pas sauter comme un poireau. »

La prison démocratique, c'est celle qui devrait donner aux détenus les moyens de retrouver leur dignité.

DOMINIQUE SCHNAPPER.

Après ces trois années de présence intense dans le milieu carcéral, l'indispensable besoin de distance à l'égard de très abondant matériel recueilli exigeait un effort tout particulier. Là encore, Catherine Flaxinger a fait preuve d'une remarquable maîtrise pédagogique, après la compréhensible rigueur du premier moment, elle a su compléter l'évocation des personnes, avec lesquelles elle avait passé de longues heures, par une analyse de cas, de situations et de relations abstraites. Elle a élaboré une typologie élargie des relations entre détenues, gardiennes et personnels, qui n'est pas une classification des personnes mais une analyse des relations qui s'établissent entre elles. Cette «*mappe*», comme dit Weber, nous donne la clé pour comprendre les relations tenues dont elle nous décrit ensuite les nuances avec minutie et sensibilité.

On peut comprendre les attitudes des détenues selon que leur comportement s'est plus ou moins éloigné de la participation ou du refus. Les détenues, qui se conformaient plus ou moins étroitement à la première logique, acceptent la sanction qu'elles jugent normale. En conséquence, elles participent aux activités de la prison, en essayant de tirer le meilleur parti possible de leur temps d'incarcération. Les autres, qui se conformaient plus ou moins étroitement à la seconde logique, n'adhèrent pas le bien-fondé de leur condamnation et refusent toute participation à la vie carcérale. En ce qui concerne les gardiennes, les unes se conforment à la logique purement professionnelle de leur métier — attitude qualifiée de «*normée*» —, les autres, à une logique de réaction ou de révolte et s'efforcent de garder des relations personnelles avec les détenues. Le croisement de ces deux attitudes permet de construire quatre types de relation entre détenues, gardiennes et personnels: «*normée*», «*négoziée*», «*conflic-*

REMERCIEMENTS

ABBREVIATIONS ET LANGAGE DE LA PRISON

Les résultats présentés ici sont le fruit d'une recherche effectuée dans le cadre de ma thèse de sociologie. Ce travail n'aurait pas vu le jour sans le soutien et les conseils de Dominique Schnapper, directeur d'études à l'École des hautes études en Sciences sociales, qui n'a pas hésité à lire et relire les différentes ébauches de la thèse et de ce livre. Ces quelques mots ne sauraient épancher la dette que j'ai contractée auprès d'elle. Je tiens aussi à remercier collectivement les participants de son séminaire qui ont contribué à l'élaboration de la typologie.

L'enquête n'aurait pu être réalisée sans l'accord du ministère de la Justice, et en particulier de l'Administration pénitentiaire, qui m'a délivré les autorisations nécessaires. Mes remerciements s'adressent en particulier à Mesdames et Messieurs les directeurs des prisons pour l'accueil qu'ils m'ont réservé. Je souhaite également exprimer toute ma gratitude aux personnes rencontrées, détenues et personnels, qui ont participé aux entretiens ou qui ont supporté avec bienveillance ma présence et ma curiosité. L'anonymat promis ne me permet pas de m'adresser à chacun d'entre eux, mais qu'ils soient ici tous chaleureusement remerciés.

Je tiens à exprimer ma gratitude à Claude Faugeron et Antoinette Chauvenet pour leurs remarques pertinentes à propos de cette recherche et pour l'organisation du séminaire sur les questions pénitentiaires qui a été l'occasion d'approfondir ma connaissance sur la prison et d'échanger avec d'autres chercheurs.

Je remercie également Robert Castel, président du jury de ma thèse, Georges Benguigui, Yves Grafmeyer et Michelle Perrot, pour leurs remarques et critiques constructives lors de l'approfondissement de ce travail.

La lecture attentive et les suggestions de Serge Paugam, m'ont enfin permis d'enrichir cet ouvrage.

RÉMÉRICIEMENTS

Les résultats présentés ici sont le fruit d'une recherche effectuée dans le cadre de ma thèse de sociologie. Ce travail n'aurait pas vu le jour sans le soutien et les conseils de Dominique Schnapper, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, qui n'a pas hésité à lire et écrire les différents brouillons de la thèse et de ce livre. Ces quelques mots ne sauraient épuiser la dette que j'ai contractée auprès d'elle. Je tiens aussi à remercier collectivement les participants de son séminaire qui ont contribué à l'élaboration de la typologie.

L'enquête n'aurait pu être réalisée sans l'accord du ministère de la Justice, et en particulier de l'Administration pénitentiaire, qui m'a délégué les autorisations nécessaires. Mes remerciements s'adressent en particulier à Messieurs et Mesdames les directeurs des prisons pour l'accueil qu'ils m'ont réservé. Je souhaite également exprimer toute ma gratitude aux personnes rencontrées, détenues et personnel, qui ont participé aux entretiens ou qui ont apporté avec bienveillance leur présence et ma curiosité. L'anonymat promis ne me permet pas de m'adresser à chacun d'eux, mais qu'ils soient ici tous chaleureusement remerciés.

Je tiens à exprimer ma gratitude à Claude Faugeron et Dominique Chauvenet pour leurs remarques pertinentes à propos de cette recherche et pour l'organisation du séminaire sur les questions pénitentiaires qui a été l'occasion d'approfondir ma connaissance sur la prison et d'échanger avec d'autres chercheurs.

Je remercie également Robert Castel, président du jury de ma thèse, Georges Berquin, Yves Gassinier et Michelle Piron, pour leurs remarques et critiques constructives lors de l'approfondissement de ce travail.

La lecture attentive et les suggestions de Serge Faugeron, m'ont enfin permis d'enrichir cet ouvrage.

ABRÉVIATIONS ET LANGAGE DE LA PRISON

AP	Administration pénitentiaire
Arrivante	Nom donné à une personne incarcérée lors de son entrée en détention
Bifton	Lettre échangée entre détenus
Cantine	Système de vente par fiches, le montant des courses étant prélevé par le comptable directement sur le pécule de la détenue
CAP	Commission d'application des peines
CPP	Code de procédure pénale
DPS	Ces « détenus particulièrement signalés » font l'objet de mesures de sécurité supplémentaires
ENAP	École nationale de l'administration pénitentiaire
Fiole	Médicaments distribués sous forme liquide
Indigent	Détenu qui ne dispose d'aucun moyen et à qui l'on remet gratuitement le strict nécessaire
JAP	Juge d'application des peines
Maton(ne)	Nom péjoratif donné au personnel de surveillance
Mitard	Quartier disciplinaire
OD	Overdose
Prétoire	Tribunal intérieur des prisons
Prévenu	Détenu qui n'a pas fait l'objet d'une condamnation définitive, soit qui attend son jugement, soit qui a fait appel ou formulé un pourvoi en cassation
PS	Permission de sortie
QD	Quartier disciplinaire
SMPR	Service médico-psychiatrique régional (unité de soin psychiatrique dans les prisons)
Taule	Prison
TIG	Peine principale ou obligation particulière, alternative à l'emprisonnement sous la forme de l'exécution d'un travail, d'une durée comprise entre quarante et deux cent quarante heures, au profit d'une collectivité publique, d'un établissement public ou d'une association habilitée
TS	Tentative de suicide

ABRÉVIATIONS ET LANGAGE
DE LA PRISON

AP	Administration pénitentiaire
Attirance	Néon donne à une personne incarcérée lors de son entrée en détention
Bidon	Leurre échangé entre détenus
Cantine	Système de vente par échant. le montant des courses étant payé par le comptable directement au le pénit. de la détention
CAF	Commission d'application des peines
CFP	Code de procédure pénale
CRP	Ca « détenus particulièrement signalés » font l'objet de mesures de sécurité supplémentaires
ENAP	Équipement matériel de l'administration pénitentiaire
Floie	Médicaments distribués sous forme liquide
Indigent	Détenu qui ne dispose d'aucun moyen et à qui l'on remet gratuitement le strict nécessaire
IP	Juge d'application des peines
Mandant(s)	Nom préjourné donné au personnel de surveillance
Mind	Quartier disciplinaire
OD	Overdose
Prévenu	Tribunal inférieur des peines
Prévenu	Détenu qui n'a pas fait l'objet d'une condamnation définitive, son droit étant toujours ouvert, soit qu'il s'agit d'un mandat en pourvoi en cassation
PS	Pénitencier de sorte
OD	Quartier disciplinaire
SAPR	Service médico-psychiatrique régional (unités de soins psychiatriques dans les prisons)
Tale	Prison
TIC	Pour principe ou obligation particulière, soumise à l'appréciation de tout le forum de l'exécution d'un travail, d'une durée comprise entre quinze et deux cent cinquante heures, au profit d'une collectivité publique, d'un établissement public ou d'une association habilitée
TZ	Tentative de suicide

Introduction

La prison du point de vue sociologique

La prison, lieu de souffrances et de revendications, reste un cadre de recherche délicat. Elle fascine les individus, le chercheur en particulier, par son caractère mystérieux et par la difficulté que représente toute recherche la concernant. Il est difficile d'effectuer un travail de terrain dans ce cadre d'enfermement institutionnel, traversé par les dichotomies structurelles entre les détenus et les personnels. Écrire sur la prison s'avère un exercice téméraire, par sentimentalisme, par mauvaise conscience ou par volonté de ne pas prendre parti. On peut presque parler d'une forme d'autocensure des chercheurs face à ce terrain.

La prison, avec ses hauts murs, ses miradors, ses grilles, fait l'objet de nombreuses représentations sociales. « On » sait ce que c'est, même si on ne l'a jamais vue. C'est en partie parce que la prison se cache derrière ses murs que des mythes l'entourent et rendent son approche plus malaisée.

Le milieu carcéral, lieu fermé et source de tensions permanentes, peut être caractérisé par son opacité. Le nombre d'ouvrages sur les prisons est pourtant immense. Même si ce n'est pas un thème récent, la prison fait l'objet d'une actualité toujours renouvelée avec la réflexion sur la peine, la critique des conditions de détention ou les problèmes liés à la surpopulation carcérale. Il faut dire que la population des prisons a augmenté de 60% en vingt ans, passant de 30 000 détenus en 1971 à 47 000 en 1991 et 59 000 en 1996. Dans les années 1990, la prison est devenue un sujet médiatique. Elle a fait l'objet de reportages, d'articles, d'émissions et de films documentaires à la télévision

ou à la radio¹. Ces reportages donnent surtout la parole aux détenus, beaucoup moins au personnel. C'est d'ailleurs un constat général. Les journalistes et les chercheurs se sont toujours intéressés davantage aux détenus qu'au personnel.

Les ouvrages généraux sur les prisons sont principalement écrits par des prisonniers rendus célèbres par leur combat contre les quartiers de haute sécurité ou contre l'injustice, ces livres relatant une expérience singulière de la vie en détention². Plus rares sont les ouvrages sur les prisons de femmes et ils sont davantage le fait de détenues inconnues³. C'est d'ailleurs la lecture de ces ouvrages, qui sont en partie à l'origine de cette recherche, comme les romans autobiographiques d'Albertine Sarrazin⁴, qui racontent la vie d'une jeune voleuse, son rapport à la police et à la prison, ses relations épistolaires avec son mari Julien, lui-même incarcéré. Il ne faudrait pas oublier les écrits des personnels ou de ceux qui interviennent en prison. Le surveillant écrit peu, sûrement parce qu'il est tenu au secret professionnel mais aussi du fait de l'image sociale négative qui est liée à sa profession⁵.

La lecture de ces ouvrages, sans prétention scientifique, permet de dévoiler les représentations du monde carcéral. Ces témoignages jouent un rôle considérable dans cette littérature située à la périphérie de la sociologie. Ces livres évoquent des drames personnels, des luttes contre le système pénal, des revendications sur les conditions de travail et de détention. Ils contiennent de nombreuses anecdotes, souvent révélatrices des tensions au sein de l'institution. Ils mentionnent les conflits entre détenus et surveillants, et plus rarement, la coopération nécessaire entre eux. Ils rendent compte de la diversité de la vie au sein

1. Je pense notamment aux reportages télévisuels de Jean-Michel Carré sur les prisons de femmes (« Femmes de Fleury », « Prière d'insérer » et « Les matonnes ») et à son film-reportage *Galères de femmes* (1993), ou au documentaire de Charles Villeneuve *Condamnés à vivre ensemble... à perpétuité* (1995) ainsi qu'aux émissions de France-Culture sur « les prisons aux féminins pluriels », diffusées dans les *Nuits magnétiques* les 6-7-8 et 9 octobre 1992, et à Grand Angle : « Quand les enfants sont en prison », diffusé en mars 1993.
2. Par exemple J. Mesrine, 1984, *L'instinct de mort*, Paris, Éd. Lebovici ; C. Bauer, 1990, *Fractures d'une vie*, Paris, Éd. du Seuil ; L. Peregro, 1990, *Retour à la case prison*, Paris, Les Éditions Ouvrières ; R. Knobelpiess, 1991, *Voleur de poules*, Paris, Éd. Flammarion.
3. N. Gérard, 1972, *Sept ans de pénitence*, Paris, R. Laffont ; Isabelle de, 1980, *A demain ou dans 15 ans*, Paris, Éd. de La Table Ronde ; M. Fradin, 1980, *Le chagrin et pas de pitié*, Paris, Éd. Flammarion ; V. Merci, 1990, *La prison... et après ?*, Paris, Éd. Fayard.
4. A. Sarrazin, *L'Astragale*, 1965, Paris, J.-J. Pauvert ; A. Sarrazin, 1965, *La cavale*, Paris, J.-J. Pauvert.
5. Un des rares ouvrages de surveillant : A. Vincent, 1985, *Profession : gardien de prison*, Montigny, Éd. A. Vincent.

de différents quartiers mais ils ne permettent pas d'en avoir une vision synthétique. Ils relatent souvent la révolte d'un détenu contre la « machine » pénitentiaire.

Après le premier sentiment d'indignation contre les conditions de détention, l'impression négative sur les « matons » (on ne parle que rarement des surveillants), j'ai été gênée, au fur et à mesure de ces lectures, par le caractère excessif des propos, par certaines exagérations, par les approximations, par le misérabilisme. La difficulté d'adopter une attitude objective sur un sujet aussi lourd moralement et politiquement explique sûrement que l'expérience carcérale soit décrite aussi partialement. Les articles de presse mentionnent régulièrement les cas exceptionnels d'incarcérations sans preuve, d'évasions ou d'abus de pouvoir d'un surveillant, sans décrire la réalité quotidienne des 50 000 détenus qui vivent chaque jour derrière les murs, sans raconter non plus le travail des personnels.

Le chercheur adopte une autre approche en explicitant son rapport à l'objet, en précisant ses appuis théoriques, en donnant une définition de l'objet, en expliquant sa méthode. Comme la sociologie a pour finalité d'étudier les hommes en société, elle ne peut totalement éviter l'intrusion d'idées générales, de prénotions, de valeurs. « Il en résulte que toute connaissance de la réalité culturelle est toujours une connaissance à partir de points de vue spécifiquement particuliers. »¹ Le sociologue travaille à partir de perspectives définies et de certains rapports aux valeurs, qu'il ne faudrait pas confondre avec des jugements de valeur.

Lorsque le sociologue touche à des problèmes qui soulèvent des passions, il se trouve devant le dilemme du savant et du politique², à savoir prendre parti et conseiller les décideurs en vue de transformer concrètement les situations inacceptables ou préserver la neutralité du chercheur qui garde la distance nécessaire à son étude pour lui donner toute la scientificité possible, mais qui peut parfois être touché par ce sentiment de « faire tout ça pour rien ». Une enquête sur les prisons court le risque d'être politiquement récupérée, soit pour conforter les politiques en cours, soit pour décrier l'institution. Dire que la condition du détenu a fortement évolué peut signifier pour certains qu'elle a suffisamment évolué et que les détenus vivent dans des « prisons quatre étoiles ». Ces transformations seront interprétées

1. M. Weber, 1992 (1965), *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon, p. 161.

2. M. Weber, 1994 (1959), *Le savant et le politique*, Paris, Plon.

comme insuffisantes par d'autres qui dénonceront les conditions inhumaines de détention. Ces discours constituent des visions impressionnistes sur la prison, ils ne s'appuient pas sur une analyse systématique de la diversité des situations. Produire une analyse sociologique de la complexité de l'objet carcéral, à travers des observations et des entretiens dans plusieurs prisons, est une des finalités de ce travail. Cette recherche, à partir d'un long travail de terrain, a eu pour objectif d'analyser les spécificités des relations carcérales, leurs modalités et leurs enjeux.

LA CONSTITUTION D'UN OBJET D'ÉTUDES

La prison désigne un lieu de détention, matérialisé par un espace fermé et une organisation bureaucratique. C'est la prison-institution, qui va nous intéresser ici, c'est-à-dire un ensemble de pratiques sociales organisant de manière stable la détention de personnes. La prison fait partie des institutions totales définies par Erving Goffman, ce « mixte social, à la fois communauté résidentielle et organisation réglementée »¹. Ces institutions ont pour particularité de soumettre les individus à des traitements et obligations communes dans un même cadre et sous une même autorité.

La prison peut être aussi analysée, selon une perspective macrosociologique, comme une institution avec ses règles et ses fonctions, comme une organisation sociale avec ses relations de pouvoir et sa définition de statuts, ou, du point de vue des personnels et des détenus, comme un espace de travail et d'enfermement. Dans cette recherche, la prison sera définie d'abord comme un ensemble structuré de relations sociales entre des acteurs ayant des statuts variables. L'étude des relations sociales fait référence à l'expérience quotidienne des personnes et au détail de leurs interactions dans un cadre relativement clos, mais aussi à une approche plus large, puisque cet ensemble structuré de relations renvoie à l'institution-prison, avec ses fonctions officielles, son organisation sociale, ses règles de fonctionnement. « Il n'est, certes, pas question de reproduire la vieille et vaine opposition entre

1. E. Goffman, 1968, *Asiles*, Paris, Les Éditions de Minuit, p. 54.

les "structures" et les "acteurs", tant il est vrai que ces deux notions et leur dialectique sont également indispensables à l'étude.»¹

Aucune construction de l'objet « prison » n'est simple. Il faut en effet parvenir à sortir des analyses idéologiques qui ont déjà été produites sur ce sujet. La prison est souvent considérée comme une microsociété possédant sa propre organisation, avec son règlement et ses conflits, une entité autonome ayant la particularité d'être fermée par des murs. Trop souvent, les études effectuées à l'intérieur des établissements ont présenté la prison comme « une société close et totale, complètement coupée du reste de la société, générant ses lois, ses relations et ses valeurs propres »².

Mais cette représentation de la prison, repliée sur elle-même, isolée de son environnement extérieur, doit être dépassée. La prison est de plus en plus ouverte sur le monde environnant. Elle entretient des relations quotidiennes avec l'extérieur : entrées et sorties de personnels et visiteurs, convois de détenus, flux de courrier et de marchandises, entrées de matériaux et sorties de produits finis des ateliers... Elle s'ouvre avec l'entrée de « professionnels » de divers horizons, l'accès aux médias (télévision, journaux...). La grande latitude laissée par l'administration pénitentiaire et la confiance octroyée par les personnels et les personnes incarcérées pour réaliser mes enquêtes semblent être un indicateur supplémentaire de cette évolution.

La prison se révèle être à la fois ce monde particulier coupé de l'extérieur, au moins physiquement par ses enceintes, et une institution parmi d'autres, en interaction avec l'environnement : elle reçoit des populations envoyées par la justice pénale, pendant une durée d'incarcération qui ne dépend pas de ses propres décisions. On constate l'influence de la société extérieure sur la vie carcérale, dans la définition de sa population, la fixation de ses règles ou encore sur son fonctionnement. L'institution carcérale fait partie d'une société et ne peut être étudiée indépendamment de celle-ci. Elle tend donc à adopter un mode de fonctionnement comparable à celui des autres institutions civiles. On peut donc légitimement travailler sur ce milieu clos tout en lui appliquant les concepts de la sociologie générale.

La prison ne doit pas être considérée comme un univers à part, même si elle constitue, d'un point de vue sociologique, une situation

1. O. Schwartz, 1990, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris, PUF, p. 25.
2. A. Chauvenet, L'échange et la prison, in C. Faugeron, A. Chauvenet, P. Combessie, 1996, *Approches de la prison*, Bruxelles, Éd. De Boeck, p. 47.

limite. La prison est un univers de contraintes et de souffrances, qui constitue un terrain exigeant et passionnant. Mais les prisons font partie des institutions de notre société, elles ne doivent pas être considérées en marge du fonctionnement social. La prison est un «laboratoire d'analyse du social privilégié dans la mesure où elle concentre dans un espace circonscrit et de façon amplifiée bien des phénomènes observés dans d'autres champs de la société»¹.

L'idée de travailler sur le milieu carcéral paraît d'autant plus pertinente que la prison a beaucoup changé depuis l'après-guerre, et plus particulièrement ces vingt-cinq dernières années. La vie pénitentiaire s'est codifiée, sous l'effet de nouveaux droits reconnus aux détenus et de l'augmentation des activités en prison. Le rôle du directeur de prison a changé, passant de celui d'un gouverneur solitaire à celui d'un gestionnaire qui doit tenir compte des directives de l'administration centrale, des revendications des personnels et des droits des détenus. La privation de la liberté, du fait qu'elle est imposée et qu'elle s'accompagne de règles de disciplines et de contraintes encore rigoureuses, constitue toujours une sanction, mais celle-ci tend de plus en plus à s'humaniser. Les textes ne mentionnent plus seulement les devoirs mais ils reconnaissent également des droits aux détenus.

La prison ne ressemble plus guère à l'institution totale décrite par Gresham Sykes ou Erving Goffman², malgré quelques noyaux durs de résistance. Dans le système bureaucratique-légal, l'arbitraire est de plus en plus circonscrit par l'application de directives de l'administration centrale, par le respect de règles de procédures et par l'instauration de droits aux détenus. Les signes les plus marquants de la dépersonnalisation des détenus disparaissent, et le fossé entre les personnels et le groupe des personnes dirigées n'est plus infranchissable.

Toutefois, il ne faudrait pas confondre les formes d'ouverture de la prison avec la fin de l'institution totale. La barrière interposée entre le «reclus» et le monde extérieur est plus perméable avec l'entrée d'intervenants plus nombreux, la possibilité de louer la télévision ou d'écouter la radio, de lire des journaux, de recevoir des visites... Mais l'institution continue de contrôler le «reclus». L'accès aux activités, aux formations ou au travail est soumis à autorisation, le courrier est cen-

1. C. Faugeron, Une théorie de la prison est-elle possible ?, in C. Faugeron, A. Chauvenet et P. Combessie, 1996, *Approches de la prison*, op. cit., p. 40.

2. G. M. Sykes, 1958, *The society of captives*, Princeton, Princeton University Press ; E. Goffman, 1968, *Asiles*, op. cit.

suré, les visites sont surveillées, les mouvements sont contrôlés. Même si les procédures découlent d'un processus non intentionnel, la personnalité continue d'être mortifiée par les cérémonies d'admission, par le dépouillement de biens jugés dangereux, de papiers ou de photographies ou encore par la contamination physique ou morale lors des fouilles ou du fait de l'absence d'intimité...

L'institution carcérale est aujourd'hui une des rares institutions fermées, avec les quartiers d'hospitalisations d'office en asiles psychiatriques. Elle a profondément évolué ces dernières années, s'ouvrant davantage au monde extérieur, accordant des droits aux détenus, mais elle continue d'être pour une large part une institution totale. C'est dans ce cadre que j'ai choisi d'étudier les relations entre détenus et personnels. « En prison il n'y a pas beaucoup d'autres choses à observer que des relations. La prison est un lieu saturé de relations d'un type particulier, caractérisées notamment par leur tension, un milieu épuisant par son trop plein de social. »¹

Les relations sociales

Dans cette recherche, la prison est définie d'abord comme un ensemble structuré de relations sociales entre des acteurs ayant des statuts variables. Les relations sociales en prison sont fréquentes et essentielles, entre détenus mais aussi entre détenus et personnel ou encore entre les personnels. Dans le cas présent, l'intérêt est porté essentiellement sur les relations entre détenus et personnels, soit des personnes de statuts différents. Ces relations sont en grande partie liées au travail des personnels (relation d'autorité avec les surveillants, d'aide avec le personnel social, de formation avec les enseignants...) mais elles peuvent aussi être sans rapport direct avec le travail. Les échanges avec les membres du personnel de surveillance sont plus fréquents pour les détenus qui participent à des activités, formation ou travail. Une autre condition favorable est bien évidemment l'envie de chacun des participants.

Or l'évidence de ce propos doit être dépassée. La situation de face à face entre détenus et personnels est la rencontre entre deux groupes aux intérêts jugés antagonistes. On considère plus trivialement que les

1. A. Chauvenet, L'échange et la prison, in C. Faugeron, A. Chauvenet, P. Combessie, 1996, *Approches de la prison*, op. cit., p. 49.

détenus cherchent à limiter les contraintes de l'institution, à contourner les règles, voire à s'évader, tandis que les surveillants doivent appliquer le règlement et faire respecter l'ordre. Chacun des membres des groupes en présence a de ce fait des représentations stéréotypées de l'autre, ce qui limite d'emblée les relations. De nombreux surveillants racontent qu'en entrant en prison, et n'ayant aucune connaissance de celle-ci, ils découvrent que les détenus sont des êtres comme eux. De nombreuses détenues ont mentionné également l'évolution des relations avec les surveillantes, ou au moins avec certaines d'entre elles.

Les échanges sont d'autant plus importants qu'ils sont le fondement du maintien de la paix sociale en prison. Selon la Commission Prior, qui a enquêté sur les systèmes disciplinaires en prison en Angleterre et au pays de Galles, le maintien de l'ordre dépend de trois facteurs : l'accès à des activités, de bonnes relations entre le personnel pénitentiaire et les prisonniers et des procédures reconnues comme équitables pour faire respecter le règlement et traiter les plaintes¹. On voit par cet exemple que les échanges favorisent la gestion des détenus, tandis qu'une réglementation, à la fois lourde et relativement floue, contribue à la légitimation de l'institution.

Le droit qui prévaut en prison est un droit réglementaire et disciplinaire, qui s'ordonne autour de l'impératif de sécurité. Il est impuissant à régler les interactions nécessaires à l'équilibre, toujours précaire, de la société carcérale. Une collectivité ne peut survivre longtemps avec un système de relations fondé sur la violence. « Toutefois, face à la menace toujours présente d'une violence latente, et pour parvenir aux résultats attendus, pour les surveillants l'absence de désordre, pour les détenus un aménagement des conditions de détention qui rendent la vie de tous les jours supportable, surveillants et détenus doivent s'engager dans un système de relations sociales. »² Ce sont les relations sociales entre détenus et personnels qui vont permettre d'y parvenir.

La question essentielle est de savoir quels types d'interaction sont possibles en prison, comment le poids des contraintes institutionnelles pèse sur ces interactions, jusqu'à quel point ces contraintes les singularisent. Il s'agit ici d'analyser les formes de ces relations (initiative de la

1. Prior Committee, 1985, *Report of the committee on the prison disciplinary system*, cité par N. Loucks, La gestion de l'indiscipline en prison, in C. Faugeron, A. Chauvenet, P. Combessie, 1996, *Approches de la prison*, op. cit., p. 300.
2. C. Faugeron, Une théorie de la prison est-elle possible ?, in C. Faugeron, A. Chauvenet, P. Combessie, 1996, *Approches de la prison*, op. cit., p. 18.

relation, son déroulement, ses modalités...) et de voir comment les relations se cristallisent dans des systèmes de représentations et d'attitudes en fonction du rapport des participants à la prison.

On peut se demander, à travers l'exemple des relations sociales, si celles-ci ont des particularités liées à l'institution carcérale ou si elles respectent les mêmes règles et modalités que les relations sociales « normales ». Les relations sociales à l'intérieur de la prison subissent en effet de fortes contraintes, d'espace et de temps. Elles s'effectuent le plus souvent en public, sous le regard d'autres personnes. Il est difficile à des personnes qui le souhaitent de s'isoler. Les échanges entre détenus et personnels sont regardés avec suspicion par la hiérarchie. Ils sont en partie surdéterminés par l'asymétrie des rapports et les rapports d'autorité spécifiques en prison. Ils sont contrôlés par l'institution. Il existe une altérité fondamentale entre les modalités des relations sociales en prison et celles de la vie civile.

Les relations entre détenus et personnels, et en particulier avec le personnel de surveillance, sont limitées du fait de l'absence de légitimité de ces échanges. Elles sont nécessaires pour transmettre des informations, donner des ordres, organiser les mouvements ou encore assurer l'entretien du détenu. Discuter avec le détenu permet d'obtenir des informations, de se renseigner sur ses projets, de percevoir un état dépressif..., des éléments importants pour la sécurité. Le dialogue est utile et nécessaire pour maintenir la paix sociale.

Mais le paradoxe de l'institution carcérale est le fait que ces relations d'échanges qui contribuent à la construction de l'équilibre sont niées par les autorités. Elles paraissent même suspectes pour les personnes extérieures à la relation, qu'elles soient détenus, surveillants ou membres de la hiérarchie. Les détenus considèrent alors le détenu comme une « balance », c'est-à-dire celui qui fournit des informations contre son camp. Les personnels mentionnent les risques d'une trop bonne relation avec les détenus (trafic, compromission...).

Ces relations sont également limitées du fait du trait caractéristique de ces relations, le caractère inégal des positions. Le surveillant a un rôle d'autorité sur le détenu, il donne les ordres, il contrôle, il peut sanctionner. La relation est de nature hiérarchique. Mais elle se double d'une méfiance permanente. On apprend au surveillant à ne jamais faire confiance aux détenus et à ne pas se faire avoir. Les surveillants disent que leur métier les a rendus vicieux, c'est-à-dire plus rusés que les détenus dans l'art de la dissimulation. La relation est inégale du fait de la dépendance des détenus. Cette dépendance est forte en maison

d'arrêt puisque le détenu sort peu de cellule en dehors des activités ou des heures réservées à la promenade.

Cette relation de service peut se limiter à un échange minimum ou, au contraire, permettre au détenu et au surveillant de mettre en place un système fondé sur l'échange de réciprocité. Dans ce cas, le surveillant dépasse ses obligations de service : lors de la distribution des repas, il donne les meilleurs morceaux, il distribue plus vite le courrier, il favorise les échanges entre détenus... Donner un avantage suppose un retour, c'est-à-dire que le détenu doit faciliter le travail du surveillant (éviter de le faire attendre, être poli, rendre service à l'occasion...). Le service est une arme à double tranchant : on peut rendre service par générosité, souvent calculée, mais cela peut être un moyen de chantage, en refusant de rendre service à un détenu récalcitrant.

C'est dans cet espace contraignant que j'ai choisi d'étudier les relations sociales. Le travail de terrain a porté sur trois prisons de femmes¹. L'idée est de démontrer la complexité des relations sociales en prison. Les études ont jusqu'à présent eu tendance à accentuer les dichotomies entre détenus et personnels, à accentuer le conflit existant entre les groupes. J'ai fait l'hypothèse qu'une palette plus nuancée des relations pouvaient exister. L'image traditionnelle de relation antagoniste paraît trop figée. La pratique est fort différente des textes qui tentent de prédéterminer les modalités des relations entre détenus et personnels. « L'aide, les échanges de services ou de paroles sont l'expression de la liberté individuelle. Dans un métier de pure exécution et de subordination extrême, la relation est en effet le seul espace de liberté du surveillant. »² C'est dans le cadre de relations moins formelles que le personnel et les détenus peuvent se dégager une marge de manœuvre. Il semble pertinent de rendre compte de cette diversité des relations possibles et d'analyser leurs modalités. Et ce, d'autant plus que les relations, essentiellement duales, entre détenues et surveillantes ont évolué depuis l'entrée d'intervenants plus nombreux.

L'entrée dans les années d'après guerre des « autres personnels » à vocation sociale, médicale ou de formation a modifié les configurations internes de la prison, mettant en présence les personnels traditionnels de la prison (surveillants, hiérarchie) et de nouveaux intervenants (personnel médical, personnel socioéducatif, enseignants...). La

1. Cf. monographie des prisons étudiées en annexe 1.

2. A. Chauvenet, L'échange et la prison, in C. Faugeron, A. Chauvenet, P. Combessie, 1996, *Approches de la prison, op. cit.*, p. 60.

présence quotidienne de ces autres personnels modifie la relation entre détenus et surveillants et réduit le pouvoir total des gardiens. Le personnel de surveillance s'est trouvé en compétition avec des professionnels pour ce qui concerne la « réinsertion ». Il a été de fait renvoyé du côté de la sécurité, dans une logique disciplinaire qui exprime un rapport de force, constitutif de l'organisation carcérale, ce qui explique les rapports plus ou moins conflictuels entre ces différents personnels.

Une des difficultés a été d'étudier les relations sociales entre les détenues et ces personnels étant donné l'hétérogénéité de leurs statuts. Ces personnels ont des statuts plus valorisants, soit liés à des rôles extérieurs au milieu carcéral (culturel, médical, social...), soit liés au pouvoir et à la hiérarchie (gradés, directeur...). Leurs interventions sont significatives à étudier, parce que leur rôle est croissant dans l'institution, selon des logiques d'action nouvelles et que c'est le seul groupe comprenant des hommes, ce qui pourrait « perturber » le système d'interactions mis en place « entre femmes ».

Les marges de manœuvre

C'est au travers des échanges entre détenues et personnels qu'il est pertinent d'étudier, dans ce système contraignant, les possibilités d'action des différents partenaires. La problématique de cet ouvrage trouve l'un de ses fondements dans la relation entre, d'une part, les contraintes pesant sur chacun des membres de l'institution carcérale, et d'autre part, la recherche d'une identité plus valorisante au cours des interactions. On suppose que le rapport général que ces personnes entretiennent à la prison (composé des conditions objectives d'incarcération et de travail mais aussi des perceptions de leur position dans l'institution) est déterminant sur les interactions qu'elles vont établir entre elles. La typologie des rapports des détenues et des personnels à la prison a permis de construire une typologie des formes de relations entre détenues et personnels. La construction de ces idéaltypes n'est pas un but en soi, mais un moyen de connaissance.

L'expérience carcérale, en tant qu'expérience extrême, peut être prise comme un révélateur des attitudes des acteurs à l'égard de la prison et des liens sociaux qui se nouent entre eux. L'institution n'offre que des possibilités réduites d'interactions. Elle définit des statuts, impose des règles de conduite, prévoit des sanctions pour les détenues comme pour les surveillantes dans le cas de leur non-respect. L'institu-

tion carcérale définit avec précision les statuts de chacun des acteurs, avec une hiérarchie de crédibilité, et il n'est pas surprenant que les personnes qui occupent les positions les plus stigmatisées cherchent à rétablir d'autres identités au cours des relations.

Le personnel lui-même travaille dans des conditions de fortes contraintes (sécuritaires ou hiérarchiques) et dans un espace mal connu et suspecté socialement. Mais ce sont les détenues qui subissent les plus fortes contraintes : l'emprisonnement ne signifie pas seulement la privation de liberté, il implique l'attribution d'un nouveau statut, celui de prisonnier, l'assujettissement à un régime institutionnel, la séparation des proches. Il exerce sa pression de manière continue. Le détenu est privé de sa participation aux rythmes collectifs, il est soumis à un règlement spécifique, il doit modifier ses points de repères habituels. La vie en prison impose la privation de biens et services, la perte d'autonomie, la privation de relations hétérosexuelles et la perte de sécurité, toutes ces privations constituant la peine d'emprisonnement¹.

Quelle que soit sa durée, la prison imprime sur les détenus la marque d'un stigmate². C'est un lieu d'exclusion temporaire qui symbolise le rejet par la société de certains de ses membres. Plus l'exclusion est longue, plus le retour à la vie sociale sera difficile. Mais le seul passage en prison, même pour quelques jours, constitue un traumatisme. L'arrestation puis l'incarcération marquent la stigmatisation de la personne comme délinquante. Elles coupent l'individu de son milieu familial et social pour le placer dans un univers contraignant. Les détenues mentionnent souvent la transformation de leur propre image (« Je me croyais loyale », « Avant, je me sentais digne, plus maintenant », « Il a fallu la prison pour comprendre qui j'étais ») et la modification des comportements de leur entourage (demande de divorce par le mari, incompréhension et rupture avec les parents, aucune visite des amis...).

Le quotidien carcéral suppose la promiscuité avec des personnes d'origine, d'ethnie, de religion, de classe différentes et une gestion de masse. Il faut « tenir », comme disent les détenues, supporter, résister. Il faut « vivre avec », avec les autres, mais aussi avec soi-même, accepter sa culpabilité, négocier sa part de responsabilité, oublier, pour certaines, vivre avec le remords, pour d'autres. Cet effort ne se limite pas à la période d'incarcération. Il est rare que les personnes libérées retrouvent intacts leurs familles, leurs conjoints, leur environnement,

1. G. Sykes, 1958, *The society of captives*, op. cit.

2. E. Goffman, 1973, *Stigmaté*, Paris, Les Ed. de Minuit.

leur travail..., ce qui suppose à la sortie de prison d'importantes capacités d'adaptation à un monde en changement. Il faut préserver son identité des effets stigmatisants de la prison. L'identité ne devient préoccupation que lorsqu'elle ne va plus de soi. Il n'est pas surprenant que les études sur l'identité soient prises dans des situations de changements, de transitions ou de traumatisme. Cette problématique a été évoquée par les constructions typologiques de Georg Simmel autour de l'étranger et par les travaux de l'École de Chicago¹. D'ordinaire, le sens commun enlève à chacun de nous le souci existentiel de son identité. Le cadre carcéral en accentue au contraire la recherche.

Les détenues ou les membres du personnel participent, dans le cadre d'interactions, à des jeux en vue de se préserver une part de liberté. Ils vont rechercher d'autres statuts plus valorisants que ceux qui sont liés à l'institution et reconnus par elle. Dans ce travail, les détenues et les personnels seront considérés comme des acteurs sociaux, c'est-à-dire capables de s'organiser malgré les contraintes de l'environnement, dans un espace de manœuvres et de négociations. Même si c'est un pauvre jeu auquel peuvent se livrer les détenues dans cet espace d'enfermement, et un jeu sous réserve de respecter certaines obligations envers les personnels, on insistera sur leurs possibilités de négociation.

Trop souvent, on peut déplorer l'absence des acteurs, que ce soit le personnel ou les détenus dans les études sur le milieu carcéral. Le détenu est souvent décrit comme un individu déterminé, objet passif d'un traitement. Certes, la prison est une institution totale qui gère une « population » sans distinction, mais il ne faut pas négliger les hommes et les femmes, qui font partie du système. On ne peut nier la contingence des structures carcérales sur les acteurs mais on ne peut considérer les individus comme totalement déterminés. L'acteur est capable de prendre ses distances par rapport aux rôles, aux institutions, aux pratiques, aux idéologies, et de se constituer une identité propre. Considérer leurs possibilités d'actions ne signifie pas qu'on sous-estime les contraintes du système. Leur reconnaître une marge d'autonomie ne signifie pas qu'ils soient totalement maîtres du jeu.

Le concept d'acteur nécessite quelques précisions. Son comportement ne résulte pas du simple jeu des déterminismes. Il ne suffit pas de supposer un bon mécanisme d'apprentissage, d'intériorisation et d'in-

1. Lire à ce sujet G. Simmel, *Métropoles et mentalités*, in Y. Grafmeyer et I. Joseph, 1978, *L'École de Chicago*, Paris, Éd. du Champ urbain.

tégration normative, pour comprendre comment les agents se transforment en agents respectueux des normes. Les acteurs sont certes régis par des règles qui délimitent le possible, le légitime et l'interdit, mais, dans leur pratique, ils se les approprient tout autant qu'ils sont appropriées par elles. La question à poser est celle de la conscience qu'ils en ont.

Cette dualité de l'acteur à la fois actant et agi paraît essentielle¹. L'individu ne peut certes réorganiser toute la société, celle-ci lui pré-existe mais il peut l'affecter par son attitude. Chaque individu ne dispose pas des mêmes atouts au départ. La maîtrise variable de la situation par les acteurs, l'inégale répartition des pouvoirs et des connaissances peuvent provenir d'inégalités structurelles antérieures ou naître de la relation de pouvoir. Les détenus n'ont ainsi qu'une vision limitée de la structure carcérale, vision qui s'élargit avec le temps et en fonction des expériences acquises. Mais ils ne forment pas une masse indifférenciée et agie. Ils sont capables d'actions, parfois de stratégies, qui peuvent aller jusqu'à la remise en cause de l'ordre carcéral. Le détenu n'est pas toujours ce que l'institution veut qu'il soit. La résistance peut prendre des formes variables, de la distance polie au refus, de l'acquiescement opportuniste à la réinterprétation sélective des demandes, de la manipulation du personnel à la révolte.

La notion d'acteur retenue dans le cadre de ce travail ne renvoie pas aux notions de stratégies et de rationalité des acteurs. L'hypothèse de pur calcul stratégique semble trop forte pour le cadre carcéral. L'information et la liberté dont disposent les détenues sont souvent insuffisantes pour optimiser leur situation. La contrainte est forte sur les détenues et les personnels, mais les acteurs peuvent avoir des conduites raisonnables, sans qu'elles soient d'ailleurs toujours rationnelles. On peut rendre compte de l'intelligibilité de leurs conduites, sans que ces conduites aient la rationalité pour principe. A la responsabilité impersonnelle du système, est substituée la responsabilité individuelle ou collective des individus en présence.

Le comportement de l'acteur a toujours un sens que le sociologue doit découvrir en se servant de l'expérience vécue des participants. La sociologie compréhensive, qui prend en compte le sens vécu par les acteurs, prend toute sa signification quand elle porte sur des populations qui partagent la même condition sociale objective. Étudier les

1. G. Mead, 1963, *L'esprit, le soi et la société*, Paris, PUF.

relations sociales au sein de l'univers carcéral, c'est donc tenir compte des sentiments subjectifs des acteurs sur leur propre situation et les rapports sociaux entre eux et avec autrui. J'ai donc souhaité reconstruire avec les acteurs le sens visé subjectif qu'ils accordent à leur pratique. La population carcérale féminine, bien que consciente de l'infériorité de son statut, tente d'en réinterpréter les traits négatifs, d'en accepter certaines contraintes pour en négocier d'autres.

Les acteurs, étant principalement des actrices, auront peut-être l'idée de jouer de leur féminité et d'utiliser ce moyen comme forme de revendication identitaire. Le fait d'être femme, incluant aussi bien l'ordre des représentations sociales que l'ordre des faits, peut être révélateur de stratégies éventuellement spécifiques par les surveillantes dans leurs pratiques professionnelles quotidiennes et par les détenues elles-mêmes dans leurs négociations. On peut supposer que la référence commune à la représentation sociale de la féminité permet d'établir entre les surveillantes et les détenues un lien qui ne se résume pas aux rôles imposés par l'univers carcéral. Malgré la différence de position juridique et la barrière structurelle entre détenues et surveillantes, leurs relations visent essentiellement à « calmer le jeu ». Tout est fait pour éviter les rapports de force et les situations de tensions ouvertes.

Même si les relations entre détenues et surveillantes constituent l'essentiel des interactions carcérales, il ne faut pas négliger les interventions des « autres personnels ». Leur logique d'action différente et la présence masculine pourrait susciter d'autres jeux (rapport de séduction, recherche de nouvelles positions...). L'analyse des relations entre les détenues et les « autres personnels » rend alors toute sa complexité au système des jeux étudiés. Les détenues vont mobiliser différents moyens, dont le fait d'être femme, pour s'assurer des formes de liberté. Chacune pourra tenter de renverser le sens de certaines de ses actions pour se rapprocher de statuts plus positifs.

Cette réflexion sur les modalités possibles des relations sociales en prison contraste avec la rareté des études sur les relations au sein de la prison, en dépit d'une solide tradition de recherche empirique sur les prisons depuis une cinquantaine d'années, aux États-Unis et au Québec notamment. Les chercheurs se sont toujours davantage intéressés aux détenus (la sous-culture et le code des détenus, les peines d'emprisonnement), beaucoup moins au personnel de surveillance, et encore moins aux relations entre eux. Cette enquête est, pour la France, novatrice par son sujet et par la volonté d'employer les mêmes outils méthodologiques pour l'approche des différentes populations.

L'ENQUÊTE

Il est encore rare en France de pratiquer une enquête à l'intérieur des prisons. Le choix d'une étude sur des prisons ne provient pas d'une expérience personnelle de la prison ou de la rencontre d'ex-détenus ou de surveillants. Je ne connaissais pas le milieu carcéral avant d'en franchir les murs lors de cette enquête. L'étude empirique, étalée sur un an, voire deux années pour un établissement, s'est appuyée sur la méthode fondée par l'École de Chicago, à partir d'observations *in situ* et d'entretiens avec des détenues, des surveillantes et des tiers. La durée de l'enquête a permis une connaissance en profondeur du milieu carcéral. Le fait d'entreprendre une recherche empirique en prison permet de rendre compte des pratiques et des représentations sociales des acteurs sociaux en présence, et non plus seulement de la vision officielle de l'institution.

Cette ouverture aux enquêtes est décidée par l'administration centrale et les directions générales qui facilitent le travail des chercheurs. Si des établissements, en particulier ceux de la région parisienne, sont des « habitués » de l'accueil des chercheurs ou des stagiaires en tous genres (éducateurs, juges, magistrats, sous-directeurs...), ce n'est pas encore le cas partout. Les personnels de certains établissements ressentent la présence des chercheurs comme une évaluation de leur travail ou de leur établissement. Il faut donc, en dépit des autorisations obtenues, négocier sur place, avec les personnels, les modalités de son travail.

Une première enquête, en 1990, sur un quartier réservé aux détenues accompagnées de leurs enfants, a permis de m'initier au rituel des demandes administratives. Cette première expérience de recherche a été paradoxale. Je n'ai pas trop ressenti la contingence de l'espace, étant donné le cadre relativement amélioré de ce quartier aménagé pour accueillir les femmes et leurs enfants. Par contre, les tensions liées à l'enfermement et les difficultés de décrire la vie de ce quartier sans prendre parti pour l'un ou l'autre groupe ont pesé sur l'écriture. L'analyse s'était surtout appuyée sur les entretiens avec des détenues, car les interactions entre les mères et les surveillantes étaient réduites, du fait de la relative liberté des détenues de ce quartier. La présence

1971. *Journal of American Studies*, 5, 1, 1-12.

1972. *Journal of American Studies*, 6, 1, 1-12.

1973. *Journal of American Studies*, 7, 1, 1-12.

1974. *Journal of American Studies*, 8, 1, 1-12.

1975. *Journal of American Studies*, 9, 1, 1-12.

1976. *Journal of American Studies*, 10, 1, 1-12.

1977. *Journal of American Studies*, 11, 1, 1-12.

1978. *Journal of American Studies*, 12, 1, 1-12.

1979. *Journal of American Studies*, 13, 1, 1-12.

1980. *Journal of American Studies*, 14, 1, 1-12.

1981. *Journal of American Studies*, 15, 1, 1-12.

1982. *Journal of American Studies*, 16, 1, 1-12.

1983. *Journal of American Studies*, 17, 1, 1-12.

1984. *Journal of American Studies*, 18, 1, 1-12.

1985. *Journal of American Studies*, 19, 1, 1-12.

1986. *Journal of American Studies*, 20, 1, 1-12.

1987. *Journal of American Studies*, 21, 1, 1-12.

1988. *Journal of American Studies*, 22, 1, 1-12.

1989. *Journal of American Studies*, 23, 1, 1-12.

1990. *Journal of American Studies*, 24, 1, 1-12.

1991. *Journal of American Studies*, 25, 1, 1-12.

1992. *Journal of American Studies*, 26, 1, 1-12.

1993. *Journal of American Studies*, 27, 1, 1-12.

1994. *Journal of American Studies*, 28, 1, 1-12.

1995. *Journal of American Studies*, 29, 1, 1-12.

1996. *Journal of American Studies*, 30, 1, 1-12.

1997. *Journal of American Studies*, 31, 1, 1-12.

1998. *Journal of American Studies*, 32, 1, 1-12.

1999. *Journal of American Studies*, 33, 1, 1-12.

2000. *Journal of American Studies*, 34, 1, 1-12.

2001. *Journal of American Studies*, 35, 1, 1-12.

2002. *Journal of American Studies*, 36, 1, 1-12.

2003. *Journal of American Studies*, 37, 1, 1-12.

2004. *Journal of American Studies*, 38, 1, 1-12.

2005. *Journal of American Studies*, 39, 1, 1-12.

2006. *Journal of American Studies*, 40, 1, 1-12.

2007. *Journal of American Studies*, 41, 1, 1-12.

2008. *Journal of American Studies*, 42, 1, 1-12.

2009. *Journal of American Studies*, 43, 1, 1-12.

2010. *Journal of American Studies*, 44, 1, 1-12.

2011. *Journal of American Studies*, 45, 1, 1-12.

2012. *Journal of American Studies*, 46, 1, 1-12.

2013. *Journal of American Studies*, 47, 1, 1-12.

2014. *Journal of American Studies*, 48, 1, 1-12.

2015. *Journal of American Studies*, 49, 1, 1-12.

2016. *Journal of American Studies*, 50, 1, 1-12.

2017. *Journal of American Studies*, 51, 1, 1-12.

2018. *Journal of American Studies*, 52, 1, 1-12.

2019. *Journal of American Studies*, 53, 1, 1-12.

2020. *Journal of American Studies*, 54, 1, 1-12.

Imprimé en France
Imprimerie des Presses Universitaires de France
73, avenue Ronsard, 41100 Vendôme
Octobre 1997 — N° 44 410